

c ô t é VILLAGE

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION
POUSSAN

SPÉCIAL RÉUNION PUBLIQUE du 3 juin 2005



FINANCES

**JEUNESSE ET
SPORTS**

SOCIAL

COMMUNICATION

URBANISME

**CADRE DE VIE
ENVIRONNEMENT**

FESTIVITÉS

SCOLAIRE

**CULTURE ET
PATRIMOINE**

**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES**

SÉCURITÉ



SOMMAIRE

ÉDITORIAL P. 2

par M. Jacques Adgé,
Maire de Poussan

FINANCES P. 3

par M. Jacques Llorca,
Adjoint aux finances

JEUNESSE ET SPORTS P. 5

par M. Jacques Bousquet,
1^{er} Adjoint délégué à la jeunesse
et aux sports

SOCIAL P. 7

par Mme Yolande Puglisi,
Adjointe au social

COMMUNICATION P. 8

par M. Pierre Cros,
Adjoint à la communication

URBANISME P. 9

par M. Robert Mas, et
Mme Catherine Ripoll
Adjoint, et déléguée à l'urbanisme

CADRE DE VIE P. 12

par M. Pierre Mariez,
Adjoint au cadre de vie et à
l'environnement

FESTIVITÉS P. 14

par M. Guy Rives,
Adjoint aux festivités

SCOLAIRE P. 15

par Mme Jeanne Tabariès,
Déléguée aux affaires scolaires

CULTURE ET PATRIMOINE P. 16

par M. Jacques Llorca,
Adjoint à la culture et
au patrimoine

CONCLUSION P. 19

par M. Jacques Adgé,
Maire de Poussan

ÉDITORIAL



Le vendredi 3 juin dernier s'est tenu au foyer des campagnes une réunion publique qui avait pour ambition de dresser le bilan de 4 années d'actions municipales. Les poussannais, comme à leur habitude, ont répondu nombreux à notre invitation, démontrant ainsi leur intérêt pour la vie de notre village.

Nous y sommes sensible, en effet, l'objectif premier de cette réunion était de faire un point sur notre gestion de la commune, et de passer en revue tous les travaux et toutes les décisions prises depuis mars 2001, mais, aussi de déterminer ce qui est prévu pour les années à venir.

En tant qu'élus nous avons des responsabilités, celle de vous rendre compte des actions que nous engageons au nom de tous, nous est apparu suffisamment importante pour justifier cette réunion et ce numéro spécial du Bulletin

Municipal. La démocratie est l'affaire de tous...

Encore faut-il que chaque citoyen puisse accéder à une information claire et précise : nous sommes donc partis des réalités concrètes que vivent les acteurs engagés sur le terrain : élus, personnels communaux, bénévoles, etc... et partant de ce bilan, des projets qu'ils portent pour l'amélioration de la qualité de vie des poussannais, de leurs visions d'avenir.

C'est pourquoi j'ai tenu à donner la parole aux femmes et aux hommes qui tous les jours oeuvrent pour le bien-être de notre communauté.

Chaque adjoint a donc préparé une intervention où il détaille les moyens mis en œuvre pour répondre aux objectifs de notre politique générale.

Je tiens à signaler d'autre part que les réunions de quartier vont bientôt reprendre, qui permettront un dialogue plus ouvert avec les habitants, sur des questions qui les concernent plus particulièrement.

Enfin nous profitons de ce bulletin pour vous distribuer un calendrier des manifestations qui auront lieu à Poussan cet été, comme vous le verrez, il s'annonce chaud...

Bonnes vacances à tous.

Jacques Adgé,
Maire de la commune de Poussan.

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION DE LA VILLE DE POUSSAN - N° 10 - JUILLET 2005

Directeur de la publication :
M. Jacques Adgé

Conception, réalisation, photos :
Service Communication de la Ville de Poussan
Tél. 04 67 78 20 03 - www.ville-poussan.fr
communication@ville-poussan.fr

Impression - photogravure :
Signes & Caractères - Sète



LES FINANCES DE POUSSAN

Bilan intermédiaire en 2005

Parler des Finances pour les Finances n'a pas de sens. Dans la continuité des propos introductifs de Monsieur le Maire, mon exposé a pour but de démontrer que les finances municipales sont le moyen de réaliser le projet-programme conçu en 2001 par les candidats de « Poussan, un village s'éveille ».

• Prise de conscience et mesure de la situation

A partir de nos propres analyses fondées sur les documents publics et d'un audit commandé à un bureau d'étude indépendant, mais habitué à travailler avec les collectivités territoriales, KPMG, nous avons abouti à 3 conclusions :

1. les impôts locaux n'étaient pas suffisamment élevés ni productifs pour permettre :

- un fonctionnement aisé ni actif par exemple pour créer les emplois municipaux nécessaires, adapter les équipements sportifs ou éducatifs, ou soutenir et stimuler le secteur associatif.

- des investissements significatifs pourtant indispensables pour améliorer la voirie, mettre en état ou créer les installations sportives et éducatives, terminer sérieusement (ou mettre en état conforme) les zones d'activité telles celle des Trouyaux et des Clachs.

2. Les emprunts étaient massifs, mal adaptés et trop chers !!!

Des observations de la Chambre Régionale des comptes l'avaient confirmé.

3. Il était indispensable de réanimer Poussan, c'est-à-dire d'assurer sa mutation de village en petite ville, d'éviter le glissement du statut de ville dortoir, et d'assumer le passage à plus de 5 000 habitants.

Intervention de M. Jacques LLORCA, Adjoint aux finances et à la culture

• L'action

Notre action a porté sur tous les leviers, affichant d'emblée que tout a un prix et que l'évolution, l'amélioration des conditions et du cadre de vie ne se font pas sans moyens financiers.

C'est pourquoi :

1. **Nous avons enclenché une augmentation régulière et continue de l'impôt** notamment de la Taxe d'Habitation (au rythme du double de l'évolution de l'inflation). Cette décision implique en priorité les nouveaux habitants de Poussan.

2. **Nous avons renégocié la dette en la simplifiant**, en privilégiant le partenariat avec la Caisse d'Epargne et par taux plus bas en obtenant une baisse globale... ménageant le potentiel de futurs emprunts.

3. **Nous avons maîtrisé les dépenses de fonctionnement et impulsé des dépenses mieux adaptées aux besoins ou aux nécessités** : les excédents d'exercice permettent d'augmenter en nombre, en compétence et en rémunération le personnel municipal, d'accentuer le soutien au secteur associatif et aux écoles, d'appuyer de nouveaux investissements.

En regard de ces efforts, **nous avons à la fois choisi et subi les effets de notre adhésion à la CCNBT**

1. **nous avons perdu la recette de la TOM** avec en retour un service encore discutable.

2. **nous avons abandonné la recette de la TP** relativement remplacée notamment par une compensation annuelle de la CCNBT de 551 000 € et une subvention de solidarité. Mais **avec le passage à la TPU**, pour compenser le taux très élevé de Mèze, nous avons subi une augmentation anticipée et brutale du taux supportée par les entreprises de Poussan au bénéfice

de la mutualisation intercommunale.

De plus, l'état présent des finances de la CCNBT nous interpelle puisque **la structure affiche la contre-performance de 3 exercices budgétaires déficitaires** et que nous avons la sensation que notre part, absolument essentielle, des recettes de la Communauté, sert à combler des déficits hérités de mauvais choix et d'une mauvaise gestion.

• Les résultats

Aujourd'hui, au moment du bilan intermédiaire de notre mandature, l'état de nos finances présente une double caractéristique :

1. **les finances de Poussan sont dynamisées, modernisées dans leur emploi** et la gestion n'est pas faite à la « pépère ».

- les dépenses de fonctionnement augmentent par palier pour un meilleur service public significatif : amorcées en 2004, les embauches municipales se sont confirmées en 2005 par la création d'un DGA, d'une Direction des Services Techniques, des créations à la Police, au CLAE (Contrat Temps Libre) à la Communication...

- les recettes aussi permettant l'évolution précitée et la reprise d'investissements que chaque adjoint et Monsieur le Maire vont pouvoir détailler dans leurs exposés.

- la dette à l'origine de 4 078 311,88 €, aujourd'hui de 3 264 069,70 € permet l'amorce d'initiatives audacieuses d'investissement... notamment en matière d'acquisitions foncières.

2. **la structure de nos finances est saine** et surtout, comparés aux habitants des communes de taille comparable dans le département de l'Hérault et dans la Région Languedoc Roussillon, les Poussannais ne sont pas accablés !

Quelques exemples significatifs sur la base de l'exercice 2004 :

FONCTIONNEMENT

- **concernant les recettes de fonctionnement :**

1 habitant rapporte à :	Poussan	Département	Région
+ au total	705 €	1001 €	1074 €
+ en impôts locaux	257	341	398
+ touche en DGF	163	196	209

C'est dire qu'en moyenne le poussannais paye encore moins d'impôts, mais reçoit moins de l'Etat que les habitants des agglo de Sète ou Montpellier par exemple.

- **Touchant aux dépenses de fonctionnement en €**

Par tête d'habitant, la dépense est :

	Poussan	Département	Région
+ au total	569	833	907
+ en charges de personnel	235	372	399
+ en subventions versées	32	60	52

Globalement, la mairie s'avère peu dépensière, peut-être encore même pas assez, et au-delà de l'apparence, le poids des dépenses en personnel municipal n'a jamais dépassé 44 %

Le résultat comptable (recettes-charges) le montre bien puisqu'il est respectivement de 136, 169 et 167 €.

INVESTISSEMENT

- **Concernant les ressources de l'investissement par tête d'habitant, on constate :**

	Poussan	Département	Région
+ au total	379	557	544
+ excédents de fonctionnement capitalisés	114	153	145
+ subventions reçues	35	92	78

Ces chiffres démontrent, malgré une évolution récente, une grande prudence de nos choix, mais surtout la difficulté à obtenir des subventions, le retard à les percevoir expliquent le faible volume des investissements que l'on ne peut commencer sans la notification des subventions sous peine de les perdre.

- **touchant aux emplois d'investissement budgétaires, ces dépenses encore modérées traduisent notre maîtrise pour mieux investir à partir de cette année :**

	Poussan	Département	Région
+ au total	305	551	533
+ dépenses d'équipement	211	381	327
+ remboursement de la dette bancaire	63	88	116

ENDETTEMENT

	Par habitant	Poussan	Département	Région
Capital au 31/12	3 373 938 €	726	914	1119
Annuité	445 477 €	96	134	179

Manifestement, la comparaison nous permet une marge importante de nouveaux emprunts. Ce potentiel est réellement confirmé par les caractéristiques de notre AUTOFINANCEMENT

	Poussan	Département	Région
- % des impôts locaux dans le produit du fonctionnement	36,52 %	34,60 %	38,21 %
- % des charges de personnels dans les charges de fonctionnement	42,18 %	46,92 %	46,98 %
- annuité des dettes bancaires	0,44 %	0,57 %	0,70 %
- fonds de roulement en fin d'exercice	229 € >	204 € >	192 €

C'est dire qu'avec les finances saines et dynamisées, notre Municipalité a les moyens de ses ambitions :

La présentation des programmes en cours en faveur des jeunes et des moins jeunes et des défavorisés, du cadre de vie, de l'urbanisme et de l'habitat, de l'information et de l'animation, de la formation et de l'éducation, de la culture, de l'art et du patrimoine, va donner la juste mesure de la bonne utilisation de votre argent.

A notre élection était avancé le pronostic que nous allions « ruiner » Poussan : la démonstration que non est faite.

Il s'agit désormais, malgré le handicap présent de l'état financier de la CCNBT, d'enrichir Poussan en mettant en œuvre une politique de développement économique s'appuyant sur les nouvelles énergies (éoliennes), la création de zones commerciales, de meilleures communications (gare TGV), l'adaptation au tourisme, la Formation Education (création d'un lycée) et la recherche. Enfin, le rapprochement avec l'Agglo de Sète est une perspective à étudier, si ce n'est celui avec la Communauté projetée par Montpellier.

A l'évidence, de nouvelles recettes sont possibles pour améliorer encore le quotidien et l'avenir de tous les Poussannais. Ce peut-être la démarche ambitieuse de notre seconde moitié de mandat.

Jacques LLORCA,
adjoint aux finances
et à la culture



Les créations

L'Office Municipal des Sports :

Création en juillet 2001

Cet Office a contribué à réunir toutes les associations sportives sur la commune, ce qui a donné l'occasion aux responsables des différentes associations de se rencontrer.

Cela permet un partenariat (administratif et matériel) de l'OMS avec la municipalité.

Différentes personnes ont été employées pour assurer ce service : Mademoiselle Perrine ROGER de 2002 à 2004 (gestion et coordination du contrat temps libre)

Monsieur André PLAZA, embauché en CES depuis le mois de mai pour continuer le travail au sein de l'OMS.

Création d'un conseil municipal des jeunes

(CMJ en mars 2002).

Une quinzaine d'élus adhérent au CMJ ; ce sont des jeunes issus du collège. Pendant toute leur scolarité, ils oeuvrent au sein du CMJ.

Ces jeunes étaient encadrés par des élus jusqu'à l'arrivée, en mai 2005, de 2 employés : Aurélie GUERRE et André PLAZA.

Service Enfance Jeunesse :



Les actions menées concernent les jeunes de 3 à 16 ans. Il y a une participation importante de cette tranche d'âge.

Constitution du dossier : Perrine ROGER et quelques élus.

Contrat temps libre :

Il a démarré en avril 2002. C'est un projet très important qui définit la politique jeunesse de la commune. Nous avons un contrat sur 3 ans (2002 à 2004) en partenariat avec la

CAF (financement de l'ordre de 63%).

En contrepartie, la municipalité met en place les actions en direction des jeunes pour occuper le temps libre de l'enfant par le biais de séjours, de stages, d'animations le mercredi, et également par le biais du CLAE élémentaire : découverte, initiation sportive ou culturelle.

Le CTL c'est aussi la prise en charge par la CAF de l'information et la communication aux familles, la formation des personnels encadrants.



CLAE élémentaire : (janvier 2004)

Mis en place dans le cadre périscolaire : des activités ludiques, sportives et culturelles sont proposées aux enfants le matin avant la classe, entre 11 h 30 et 13 h 20, et le soir après l'étude.

Responsable :

Monsieur Frédéric FLOUTIE

Adjointe : Jocelyne BLONDEL

14 animatrices pour les activités et la cantine.

Augmentation importante du nombre d'enfants.

Le CLAE est également prévu dès l'ouverture du second groupe scolaire "Véronique HÉBERT".

Contrat enfance :

Bénéficiaire : la crèche (association loi 1901) pour les enfants âgés de 0 à 3 ans.

Et le Relais Assistantes Maternelles du Canton de Mèze.

Coordination assurée par Perrine Roger qui recueille les bilans et effectue le montage et le suivi du contrat.

CLAE maternelle :

La mise en place a pris du retard. Démarrage en septembre 2005

Responsable : Frédéric FLOUTIE -

Adjointe : Aurélie GUERRE - 7 animatrices (6 + 1 en cantine).

Les grands chantiers :

Espace des Baux :

Août 2001

Projet skate park. Chantier d'une durée de 2 ans avec la participation des jeunes intéressés et le concepteur.

Inauguration le 26 juin 2004.

C'est un des plus grands au niveau régional (1570 m²).

Le projet de décoration au skate park a permis de créer des liens inter générations, de faire vivre la structure, d'avoir un lieu pour se retrouver.

15 jeunes poussanno sétois ont contribué à cette réalisation importante qui a duré un mois. Le thème en était les 4 éléments.



Projet d'insertion de 15 mois

Espace des BAUX (avril 2003 à juin 2004)

20 travailleurs (stage-réinsertion-formation-emploi) sont venus pour la réhabilitation de ce site.

Réalisation d'un mur en pierres, des chemins. Création de mur, arrosage, drainage du futur terrain en herbe, plantations, végétaux.

Partenaires : le Conseil Général, la CAF, l'ANPE, la commune.





Une aire multi jeux est prévue à l'initiative de Pierre Mariez et sera accessible à pied ou à vélo.

Travaux du gymnase :

août 2004 :

Isolation complète de la toiture, la mise hors d'eau, le chauffage, la ventilation. Fin des travaux : mai 2005.

Projets à venir :

Complexe sportif des Baux : un deuxième vestiaire est prévu.

Démarrage après l'été : un club house pour le foot ball et une salle de musculation

Construction d'une salle de gymnastique Dojo.



Travaux en cours :

Travail courant de la commission sport jeunesse : gestion des installations sportives - relations avec les associations.

Animations : partenariat Mairie / OMS et associations :

Challenge Izoird : 4ème édition.

L'an dernier 600 joueurs ont participé.

Challenge national SNCF de cyclisme les 15 et 16 mai 2004 a demandé un an de préparation.

Randonnée VTT 4ème édition (mars 2005) avec 400 participants. Toutes ces manifestations sont organisées avec la mairie, l'OMS et les associations

Projet de structure :

Municipalisation du CLSH : en septembre 2005

Création d'un point rencontre jeunes (étude sociologique du Conseil Général, pour les jeunes âgés de 14 à 20 ans, voire 25 ans). C'est un projet important qui concernera le service Enfance Jeunesse, le C.C.A.S. avec l'implication du CMJ.

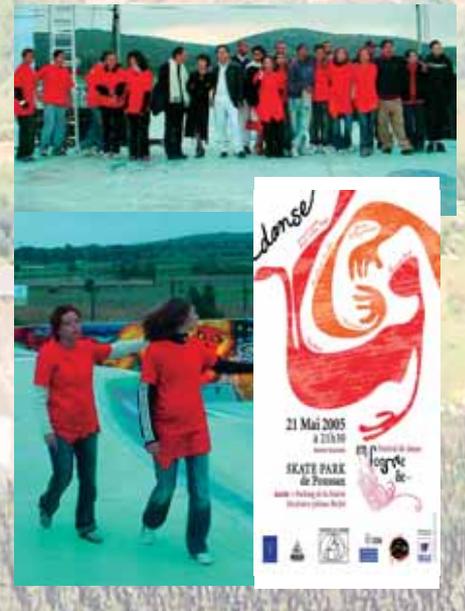
Soutien financier de la CAF et de Jeunesse et Sport.

Évènements :



DANSE AU SKATE PARK :

Dernièrement, à l'Espace des Baux, un festival de danse très apprécié a eu lieu. Ce fut l'occasion pour beaucoup de poussanais de découvrir en même temps qu'un spectacle original le travail important réalisé sur le site.



INAUGURATION DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Vendredi 10 juin, Monsieur Jacques BOUSQUET, 1er adjoint délégué aux Sports et à la Jeunesse, a inauguré le service Enfance, Jeunesse devant élus et employés municipaux.

Il a expliqué que la municipalité développait depuis 2002 le secteur enfance jeunesse de la commune. Ainsi, grâce au partenariat de la CAF de Montpellier, le Contrat Temps Libre et le Contrat Enfance ont permis de mettre en place des structures d'accueil pour les 0/16 ans : crèche, RAM, stages multi activités, séjours, CLAÉ élémentaire ou encore animations du mercredis. Monsieur BOUSQUET a conclu en annonçant l'ouverture du CLAÉ maternel et a défini les grandes orientations pour 2005/2007.



Pour tout renseignement concernant nos animations, les parents sont invités à se présenter au bureau du service enfance jeunesse, 26 rue de la Salle, à côté du bureau du CLAÉ, près de l'école.



**Intervention de Mme Yolande PUGLISI,
Adjointe au social**

Après notre élection, il nous semblait indispensable que le Centre Communal d'Action Sociale soit une passerelle entre les Poussannais et les différentes structures existantes sur notre commune afin de rationaliser la gestion des questions sociales.

Pour nos Anciens qui représentent 19 % de notre population, la remise aux normes de notre cuisine centrale et notre partenariat avec Présence Verte, le portage des repas a été organisé afin de réduire l'isolement de certains d'entre eux. Toutes les Associations qui ont une action en faveur du 3ème âge, intervenant sur notre commune ont trouvé une permanence à la Mairie.



De plus, nous avons signé une convention avec le Comité Local d'Information et de Coordination Géronthau qui comprend en outre une équipe médico sociale qui peut se déplacer au domicile, aidant ainsi les familles devant la problématique du vieillissement et de ses conséquences.



Au regard du nombre croissant de demandeurs de RMI sur notre commune, et pour mieux répondre aux besoins de ce public en difficulté, nous avons mis en place une antenne de la Banque Alimentaire. Elle s'organise autour de notre secrétaire, d'une équipe de bénévoles assistée de membres du Conseil

Afin de consolider l'aide aux personnes, la Mairie met à disposition du personnel technique auprès d'associations caritatives comme les Resto du Cœur.

Pour l'épanouissement de nos bébés et des jeunes enfants, la convention intercommunale du relais des Assistantes Maternelles permet à la directrice d'animer mensuellement des ateliers aux thématiques variés, elle répond aussi aux parents et les met en relation avec les Assistantes maternelles de notre commune.



d'Administration du C.C.A.S. Ils se retrouvent une fois par semaine de début octobre à fin mai pour la distribution des colis. En 2004, ils ont distribué 8 tonnes 2 de marchandises et servi 2000 personnes.

Voilà en trois mots l'action sociale sur notre village avec un proche avenir, l'émergence des villas à caractère social qui aidera, je n'en doute pas, nos enfants à rester sur cette commune qui nous est si chère.

Pour nos anciens les plus en forme, le rendez-vous annuel autour du repas dansant est maintenant complété par un spectacle donné par nos enfants de maternelles, ils ont été extraordinaires cette année, et d'une distribution de cadeaux qui cette année est élargie aux personnes qui n'ont pas pu se déplacer au Mikhenez.





MISE EN PLACE D'UNE COMMUNICATION MUNICIPALE DYNAMIQUE

Les créations

Equiperment informatique de la mairie, des écoles, et du poste de police :

- de 2 PC on est passé à 24 dont 11 pour les écoles, avec une classe de 9 PC pour les élèves



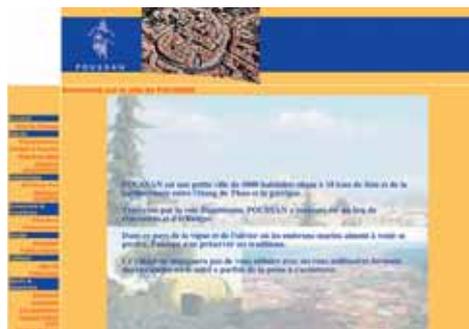
- formation des agents de la mairie à l'outil informatique : malgré la charge importante de travail que nécessite la mise en place de systèmes informatiques complexes (réseaux, etc...), tout le personnel a su faire les efforts nécessaires pour une transition en douceur, et aujourd'hui une maîtrise de l'outil informatique qui apporte des gains de temps non négligeables aux usagers.



- fonctionnement en réseau pour une plus grande cohérence et une rapidité accrue
- aide à la mise en place du haut débit internet sur la commune.
- création d'une photothèque (ex : constat d'infraction à l'urbanisme, mise en valeur du patrimoine culturel)

Création du site internet de la ville : www.ville-poussan.fr
Ce site à deux fonctions principales :

- donner des renseignements pratiques, des services aux administrés : carte d'identité, carte grise, etc... en consultation ou en téléchargement.
- être la vitrine de la ville vers l'extérieur : événements culturels, patrimoine...



Communication externe

- création du logo de la ville
- création du plan de la ville : plus agréable à consulter par des couleurs et par des signes pour permettre de repérer des emplacements importants dans le village.
- reprise du Bulletin Municipal d'Information et diffusion des comptes rendus des conseils municipaux.
- mise en place d'un panneau lumineux : l'équipement informatique nous a permis d'envisager l'investissement sur un panneau d'informations lumineux (modem piloté par la mairie). Il permet de faire les annonces de tous les événements dans la commune.

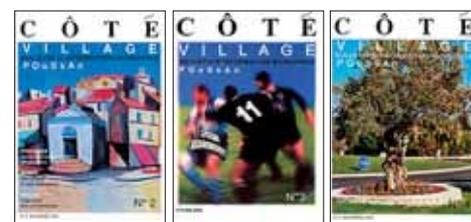


Les actions en cours de réalisation :

Embauche d'un chargé de communication, M. Philippe PÉRON, qui va nous permettre :

- le développement du BIM : contenu, périodicité accrue pour une information "en temps réel".
- l'intégration en interne des publications de la commune pour limiter la sous-traitance et resserrer le budget
- une permanence quotidienne à la mairie pour informer, et écouter les suggestions des poussannais
- l'animation du site internet : plus ouvert sur la vie du village, plus tourné vers l'actualité de la commune, proposant plus de services aux poussannais.

Dans un premier temps nous avons donc mis en place tous les moyens nécessaires à une communication en accord avec notre époque, il s'agit maintenant d'exploiter tout le potentiel matériel et humain mis en place, dans le but d'accompagner harmonieusement le développement de la commune...





plongé jusqu'au cou dans la loi littoral qui exige que « l'extension de l'urbanisation doit se réaliser soit en continuité avec les agglomérations et villages existants, soit en hameaux nouveaux intégrés à l'environnement. »



Introduction

Robert Mas : En préambule, je voudrais préciser, qu'à la demande de Monsieur le Maire, j'ai accepté d'assurer la continuité de la responsabilité de la commission d'urbanisme, un des postes-clé dans une Municipalité.

M'y voilà depuis six mois. Mais pas seul.

Il faut compter aussi sur Jeanne Tabariès et Catherine Ripoll ainsi que Michel Nègre et Luc Mathieu. Je voudrais également remercier Mme Ménard et Richard Mazoyer, du service de l'urbanisme de la Mairie, qui nous aident énormément dans cette tâche.

Avant de commencer, juste un petit clin d'œil à mon prédécesseur et ami Pierre CAZENOVE qui, pendant 4 années, a su animer, avec motivation et opiniâtreté, l'équipe municipale sur ce sujet, ô combien important, qu'est l'URBANISME.

Catherine et moi allons à présent vous présenter les principales missions et actions relatives à l'URBANISME.

Maîtrise du POS

R.M. : Une des priorités de notre campagne, concernant l'urbanisme, était :

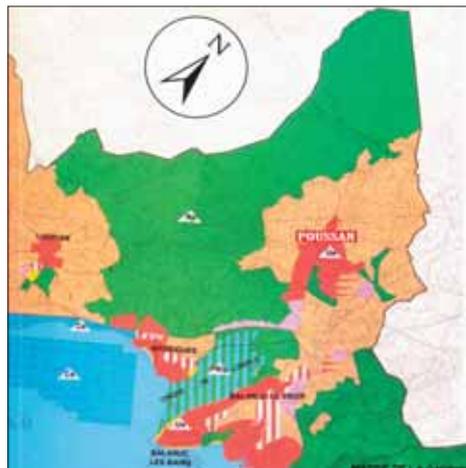
Mieux maîtriser le Plan d'occupa-

tion du sol (POS) avec une vision à long terme

Catherine Ripoll : Mieux maîtriser le POS . Tu peux nous rappeler ce que cela veut dire ?

R.M. : C'est en premier lieu faire appliquer le droit du sol c'est-à-dire la réglementation en vigueur :

- Code de l'urbanisme et de l'environnement
- Le POS
- Et deux contraintes particulières sur Poussan :



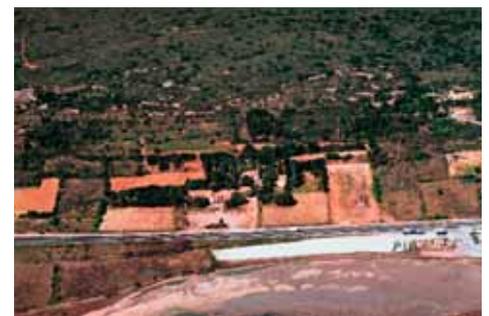
• le **SCHEMA DE MISE EN VALEUR DE LA MER (SMVM)** qui prévaut sur le POS en figeant des **zones naturelles protégées** et en **n'autorisant l'urbanisation de Poussan UNIQUEMENT VERS L'EST.**

• La **LOI LITTORAL** : avec un orteil dans l'Etang de Thau, Poussan est

CR : On en déduit que le SMVM et la LOI LITTORAL sont notamment pénalisants pour les viticulteurs qui ne peuvent construire leur habitation sur leurs terres.

RM : Exact. En dernier lieu, une autre obligation, c'est le respect des règles imposées par l'Architecte des Bâtiments de France afin de préserver notre beau patrimoine de Poussan.

CR : Mais Robert, qu'en est-il de l'application de la réglementation ?



RM : Comme nous avons à cœur de protéger les espaces bâtis ainsi que de garantir une meilleure insertion paysagère pour préserver un cadre de vie harmonieux, nous restons, avec l'équipe renforcée des Policiers municipaux, **TRÈS VIGILANTS** sur l'ensemble du territoire urbain, économique et naturel. Le Procureur de la République est d'ailleurs saisi d'un grand nombre d'infractions.

Concernant les zones naturelles, nous sommes très sensibles au phénomène accru de cabanisation. L'Etat a chargé d'ailleurs tout spécialement un Préfet d'étudier ce problème dans le cadre de la Mission littoral avec les collectivités territoriales concernées afin d'aboutir à un changement des pratiques.

CR : Robert, on nous pose souvent la question de savoir, au vu de toutes les constructions nouvelles dans Poussan, si nous n'avons pas ouvert de nouvelles zones à urbanisation ?

RM : EH BIEN ! NON.

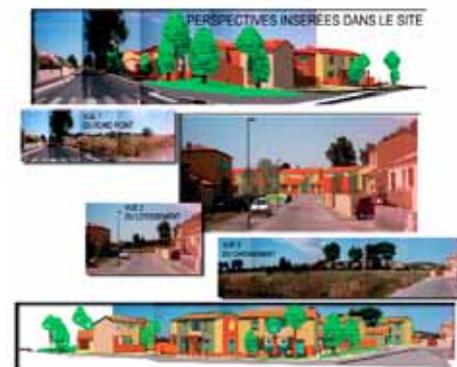
Nous n'avons ouvert aucune zone, aucun lopin de terre à l'urbanisation. Ces constructions nouvelles sont autorisées par le POS, approuvé avant notre arrivée, et toujours en vigueur. On est dans la continuité de ce POS .

CR : De toute façon, nous sommes confrontés à une réalité : 1500 personnes frappent à la porte du département chaque mois, quelques-unes veulent s'installer à Poussan..

RM : Nous voudrions bien en accueillir quelques-unes, progressivement, tout en préservant une certaine qualité de vie de « grand village ». Mais la pression foncière est forte d'où la construction beaucoup plus rapide qu'autrefois de nouveaux lotissements, de résidences fermées ou de petits immeubles, autorisés toujours par le POS actuel. Une des premières conséquences, par exemple, a été l'obligation de réaliser une nouvelle école.

CR : Mais nous aimerions aussi que nos jeunes Poussannais puissent rester ou revenir vivre au village s'ils le souhaitent ?

RM : Pour ces jeunes, souvent aux revenus modestes, et aussi pour d'autres Poussannais, nous avons prévu, **POUR COMMENCER**, c'est un début, la réalisation de 15 villas à loyer modéré à l' Estaque (résidence Les Treilles) et 2 appartements à l'ancienne poste.



Évolution du POS

Mais, ce qui vous intéresse, C'EST DEMAIN !

Comment l'urbanisme va évoluer avec une vision à long terme ?



CR : Les anciens POS vont être remplacés par les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) dont la principale différence est de comporter un **Plan d'Aménagement et de Développement Durable qui présentera nos projets, nos objectifs pour les années à venir.**

Il est donc très important que notre PLU soit l'outil qui nous permettra d'aménager et de renouveler notre ville de façon harmonieuse et solidaire.

Dans l'intérêt de la commune, nous aurons également le souci d'har-

moniser notre politique en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique etc. avec la CCNBT et la Communauté d'agglomération de Sète dans le cadre du **SCHEMA de COHERENCE TERRITORIALE (SCOT).**



RM : Peux-tu nous expliquer comment va s'élaborer le PLU ?

CR : Il faut d'abord mettre le POS en révision. C'est fait. Cette mise en révision nous permet également de procéder à des modifications urgentes avant l'entrée en vigueur du PLU.

RM : Quelles sont ensuite les étapes qui vont être suivies ?

CR :

Première étape :

DIAGNOSTIC

• **Diagnostic économique :**

Exemple :

Les viticulteurs ont déjà été consultés

Actuellement, nous travaillons sur les zones d'activité avec la Communauté de Communes qui assume désormais la compétence de les réhabiliter, de les gérer et d'en créer éventuellement de nouvelles.

• **Diagnostic environnemental :**

Exemple : nous faisons un bilan des équipements collectifs, de l'aspect paysager, des voies de circulation, inventaire du patrimoine historique.

- Et enfin, un diagnostic social :

Deuxième étape :

En fonction de ces données,

- **Nous fixons nos objectifs** et nos orientations et les recueillons dans un document appelé :

- **Projet d'Aménagement et de développement durable, PADD**, qui est, je le répète, notre véritable projet communal, notre programme

ex : nous avons la volonté de valoriser notre patrimoine historique, nous l'intégrons dans le PADD.

Troisième étape :

- **Nous dégageons les enjeux et rédigeons le Règlement du PLU** qui fixera notamment la délimitation des zones qui ne seront plus qu'au nombre de 4 :

- Zones U : Urbaines
- Zones AU : Zones à urbaniser
- Zones A : Agricoles
- Zones N : Naturelles et forestières

Règlement qui sera accompagné des documents graphiques.



Mais notre Plan Local d'Urbanisme sera aussi ce que nous en ferons tous ensemble car c'est à une démarche participative que nous vous invitons, puisque à chaque étape de son élaboration, vous serez consultés.

Vous le comprenez, il faudra bien au moins deux ans pour arriver au document final.

Les Zones du POS





En charge du cadre de vie et de l'environnement depuis moins d'un an, je me vois donc chargé de vous présenter les différentes réalisations de ces quatre premières années de mandat, effectuées au sein de cette commission comprenant Mmes Tabariès, Arrigo, Anatole, Alibert, Rexovice, Rodriguez, Puglisi, et Mrs Mas, Cros et Bousquet.

Mise en valeur du village et cadre de vie :

Parmi les actions réalisées on peut citer :



- Le jardin d'enfants face à la mairie, fréquenté depuis par de nombreux enfants, qui donnent beaucoup de la vie à cette place
- Le pavage des rues du vieux village
- La réfection de la façade de l'ancienne mairie ainsi que de la bascule



- La conservation et la réhabilitation de la façade de la MJC

- La réalisation d'un cadran solaire d'une grande précision et utilisant des matériaux de grande qualité.
- L'aménagement de petits espaces verts, le fleurissement des jardins en collaboration avec la serre municipale de Balaruc les bains.
- L'achat d'une balayeuse qui permet un nettoyage quotidien des rues du centre ancien et moins fréquemment celles des lotissements.



- De nouvelles illuminations de Noël ont décoré le village lors des dernières fêtes de fin d'année. D'autres seront achetées régulièrement.
- Je ne saurai oublier l'espace des Baux dont le projet mené en collaboration avec la commission des sports n'est pas terminé mais offrira bientôt à tous les poussanais un espace ludique, sportif et de détente.



Dans un avenir très proche :

- Une aire multisport sera installée d'ici fin juin à l'espace des baux
- Des WC publics sont commandés et seront installés d'ici l'été sur la place de la mairie

- L'aménagement de l'espace vert avenue de la gare sera enfin réalisé d'ici la fin 2005.
- Nous travaillons également sur le projet de création d'un sentier de randonnée avec l'association Forum Loupiana.
- Je n'oublierai pas bien sûr le jardin public dont le réaménagement n'a pas démarré aussi vite que prévu mais en 2005 devraient être réalisés le parking et la construction d'un bâtiment avec des salles communes (foyer socio-culturel)
- L'espace vert situé au complexe sportif sera lui aussi aménagé lorsque le siège du club de foot sera construit.

Circulation et stationnement :

Parmi les réalisations on peut citer :

- Le rond-point route de villeveyrac dont l'aménagement paysager va être réalisé rapidement.
- Le rond-point de la cave coopérative qui oblige les véhicules à ralentir mais a aussi permis la création d'un trottoir.
- La grand'rue refaite, mise en sens unique avec 2 trottoirs et paysagée.



- Quelques places de parking ont ou vont être créées (av du Général de Gaulle, MJC, jardin public.. Mais le stationnement reste problématique mais c'est aussi l'affaire de tous. Un peu de civisme arrangerait parfois bien les choses. A ce sujet, la commission chargée de l'urbanisme a toujours le souci des emplacements de garage voiture lors de la délivrance des permis de construire

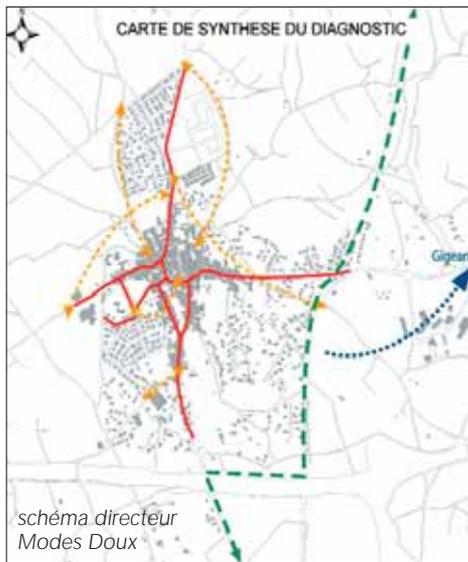
et a ainsi obligé dans le vieux village lorsque les garages sont transformés en appartement de prévoir en dehors de la voie publique un emplacement voiture ou sinon il faut s'acquitter d'une taxe afin que la commune acquiert ou aménage des terrains pour le stationnement.

Elle a également demandé à la société responsable de la construction et de la commercialisation de la résidence de l'avenue du général de gaulle qu'elle mette à la disposition des poussanais (à l'achat ou en location) des emplacements de parking souterrains.

- Des travaux ont également commencé pour la réfection de l'av d'is-sanka avec enfouissement des réseaux et création d'un pluvial et de trottoirs.

L'avenue de Bédarieux va être prochainement refaite.

Un concours d'architecte va être lancé pour l'aménagement du rivierain et des halles.



- Enfin la mise en service de la déviation nous permet maintenant d'avoir une vision plus réelle de la circulation sur Poussan et de pouvoir lancer les études sur les déplacements modes doux et le pédibus. Même si dans le vieux village, un réaménagement des chaussées semble plus difficile, cela permettra de réfléchir dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme à l'avenir de Poussan, à un meilleur aménagement des zones constructibles, avec en particulier des liaisons inter-quartiers, des voies piétonnes et cyclables. La première phase du schéma directeur Modes Doux comportant l'analyse des flux de dépla-

cement et le diagnostic de la situation actuelle est réalisée. La seconde phase comportant des propositions d'aménagement débute dès maintenant.

Environnement :

- Il a été signé une convention avec l'ONF pour faire bénéficier la forêt communale du régime forestier et ainsi mieux la protéger la surveiller et mieux la valoriser.

- D'importants travaux ont été réalisés pour le nettoyage des lits et des berges des ruisseaux avec l'aide de la CCNBT, du CG et de l'état. Travaux limitant les risques d'inondation.



- Ce début d'année a vu également la commune être confrontée à ces dépôts de mâchefers venant de la commune de Sète et déposés sur notre commune sur des terrains privés mais sans que la municipalité soit prévenue. Immédiatement des informations ont été demandées à la mairie de Sète, des mesures prises pour cesser tout dépôt supplémentaire, des prélèvements ont été effectués et analysés aux frais de la commune. Suite à ces résultats un rendez-vous a eu lieu avec M. le préfet qui a demandé aux services compétents de faire toute la lumière sur ces dépôts. Sachez que nous restons vigilants et demanderons toutes les garanties sur la nature exacte de ces dépôts.

J'espère que cette énumération n'a pas été trop fastidieuse, elle vous aura permis de voir que Poussan bouge, s'éveille, et qu'il est un village où il fait bon vivre.

Bien sûr, nous n'avons pas la prétention de dire que tout est parfait, mais sachez que nous oeuvrons chaque jour pour un mieux être, même si parfois les choses ne vont pas aussi vite que nous le souhaiterions....

Elus de cette commune, nous détenons un certain pouvoir d'agir, mais il dépend de vous aussi, habitants de Poussan, de protéger notre qualité de vie dans le respect de l'environnement.

Je pense aux dépôts sauvages, aux dégradations volontaires, aux stationnements abusifs et gênants, à la vitesse excessive, à la propreté des rues, etc...

LE CADRE DE VIE : C'EST L'AFFAIRE DE TOUS... POUR LE PLAISIR DE TOUS.

DÉBROUSSAILLEMENT

Il est rappelé :

- qu'en zone U le débroussaillage doit être réalisé sur la totalité de la propriété que celle-ci soit bâtie ou non.
- pour les autres zones, le débroussaillage doit être effectué dans un rayon de 50 m autour des constructions même si les travaux s'étendent sur des fonds voisins.

Les travaux sont réalisés et sont à la charge des propriétaires des constructions.

Inauguration du pédibus

Elle a eu lieu le 4 juin 2005 lors de la semaine du développement durable. 90 enfants ont empruntés ce jour-là les 3 lignes mises à leur disposition



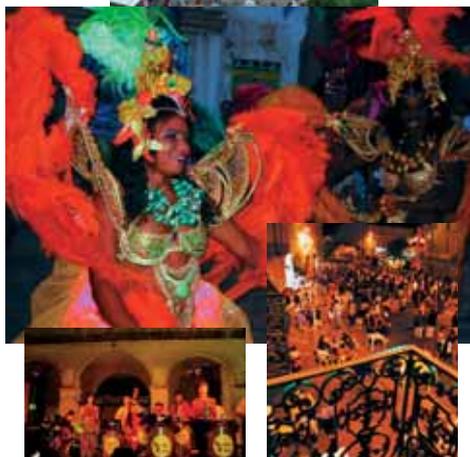


Depuis 2001, la commission animation composée de 6 membres prend en charge l'organisation de :

- L'élection de Miss Poussan
- Les feux de la Saint Jean
- Le 14 juillet
- La Sainte Catherine
- Le marché de Noël

et le **voyage des jeunes**, qui cette année, a pris une dimension différente.

En effet, en avril, le groupe est parti une semaine sur le continent africain dans un pays de culture, d'histoire et de religion différentes. Quelle expérience !!



Depuis 2 ans, le comité des fêtes composé d'une trentaine de bénévoles à l'énergie extraordinaire, organise :

- le carnaval
- Fiest'a Sète
- La fête locale
- Jovivio
- Halloween
- La soirée du réveillon



avec bien sûr l'appui financier et logistique de la Mairie (services techniques et administratifs).

A cela, il faut ajouter les événements exceptionnels tels que :

- **Concerts à l'église**
- **Concert Opéra au Gymnase** (entièrement sponsorisé)
- **Concert hip-hop** au Foyer des Campagnes

- **Soirée chorale** avec les 350 élèves des classes primaires. Ce spectacle a été initié et mis en place par Marc Péril, Madame Rodriguez et son équipe enseignante.



- **1er festival de danse au skate park.** Proposé par Jessy Bousquet.



La multiplicité et l'ampleur grandissante de toutes ces manifestations n'existeraient pas sans l'énorme travail de tous les agents municipaux (qu'ils en soient ici remerciés) et l'implication active des élus.

Pour ne pas trop pénaliser et perturber le service technique, l'installation, les éclairages, les décors, la sono ont été confiés à une entreprise poussanaise « la Petite Planète ».

Merci à Yvan Rousset pour ce début de collaboration réussie avec le précieux Michel Ortega pour la mise en scène.

Sur le plan budgétaire, compte tenu de l'augmentation des manifestations, nous élargissons notre recherche de sponsors pour éviter une trop grande participation municipale.

Nous y croyons - Nous avançons !



Intervention de Mme Jeanne TABARIÈS, Déléguée aux affaires scolaires

LES DÉLÉGUÉS AU SCOLAIRE :

Collège : Valérie FERRER
Bernadette OLIVET
Elémentaire / Maternelle :
Fabienne MICHEL
Jeanne TABARIES

NOMBRE D'ENFANTS SCOLAIRES A POUSSAN :

Collège : 262
Elémentaire : 350
Maternelle : 180

PART DU BUDGET DE LA COMMUNE :

Elémentaire et maternelle :
379 041,50 €

REPARTITION :

1. personnel
2. coopératives scolaires
3. cantine
4. CLAE (de plus en plus de succès)
5. différentes activités auxquelles participe la municipalité soit intégralement soit partiellement par la location de bus

- classes de neige
- classes rousses
- piscine
- théâtre / JMF
- cinéma
- voile
- Au collège : programme COMENUS (rencontres roumains, italiens, espagnols)

QUELQUES REALISATIONS :



Dès notre arrivée à la municipalité, en 2001, nous avons tout mis en œuvre pour la création d'une bibliothèque à l'école maternelle. Nous avons effectué des travaux

dans les anciens bâtiments et avons meublé avec plaisir et beaucoup de couleurs cette nouvelle bibliothèque. Après son inauguration, ou Monsieur le Sénateur Delfau nous a fait l'honneur de sa présence, nos petits de l'école maternelle ont pu s'adonner aux joies de la lecture dès la rentrée 2002.



NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE :



Notre commune accueille régulièrement de nouveaux habitants, certains avec des enfants et la tendance ne semble pas devoir s'inverser. On dit que « gouverner, c'est anticiper » !

Pour répondre à l'augmentation des effectifs scolaires et donner plus d'espace aux classes du groupe des Baux, le Conseil Municipal a suivi Véronique Hébert, adjointe déléguée au scolaire, décédée l'an passé, dans son projet de création d'un nouveau groupe scolaire.

L'ancienne école des filles avenue de Bédarieux présentait à la fois des terrains libres et un bâtiment permettant de concevoir ce projet. Ce projet agréé par l'Inspecteur d'Académie, les enseignants, les parents d'élèves et le personnel communal est réalisé par Madame et Monsieur Barret, architectes, suivi par Monsieur Dicke, coordina-

teur de travaux et Monsieur Wattiaux, chef des travaux de la mairie.

- Coût total : 1 278 913 €
- Financement :
subventions d'Etat : 165 727 €
du Conseil Général : 185 333 €
de la Caisse d'Allocation Familiale,
plus des emprunts
- Démarrage des travaux :
octobre 2004
- Première pierre posée :
janvier 2005
- Ouverture : septembre 2005



COMPOSITION :

- 5 classes élémentaires
 - 1 restaurant
 - 1 salle de sport
 - des sanitaires (pour handicapés)
 - RAZED
 - Bibliothèque
 - Salle informatique
- Par décision du Conseil Municipal du 4 mai 2005, le nouveau groupe scolaire portera le nom de « **Véronique Hébert** ».

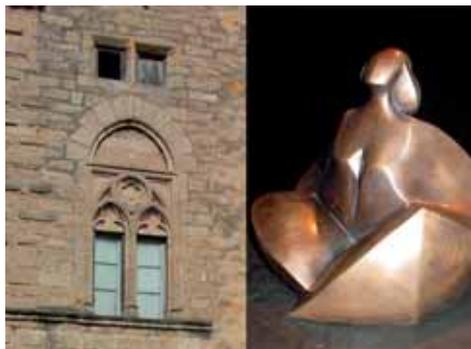
REPARTITION DES ELEVES :

Pour établir la carte scolaire 2005/2006, la commission scolaire a suivi les directives très précises données par Monsieur Handelert, Inspecteur de circonscription.

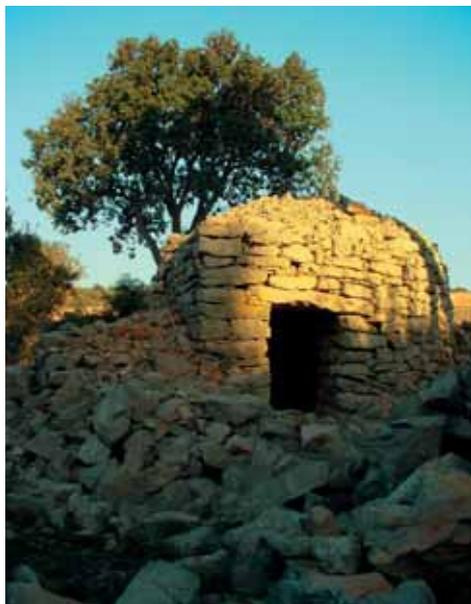
ACCES : L'entrée des élèves se fera par le chemin des Frères uniquement.

CONCLUSION : Les locaux de la maternelle suivront, dans un avenir très proche, ainsi que le parking attenant.





Véritablement mise en œuvre à partir de 2003, la politique municipale en matière de patrimoine, de culture et d'art procède de la décision du Maire Jacques ADGÉ de me confier cette délégation en sus des finances à la Mairie et du développement économique – et du patrimoine à la CCNBT. Fort de ma pratique professionnelle au Lycée Professionnel de la Méditerranée à MONTPELLIER, avec le concours de mes collègues de la commission culture et ceux de la commission animation, nous avons immédiatement posé des actes fondateurs puis développé notre action. Le bilan intermédiaire est pour le moins significatif.



Six décisions structurent notre politique culturelle

1) dès l'été 2003 (août/sept) l'exposition « Le Labyrinthe » des artistes internationaux Didier EQUER (peintre) et Yann LIEBARD (sculpteur) lance le Foyer des

Campagnes comme haut lieu d'expression artistique du Bassin de Thau.

2) Est créée une commission extra municipale du patrimoine forte de 35 membres et impulsée la naissance d'une association, présidée par Fabrice Bertrand, pour mettre en valeur l'Histoire de Poussan.

3) Est lancé le chantier d'insertion des Baux avec l'association OREA, dirigée par Monsieur Rida SAHLI pour réhabiliter et même construire un ensemble de murs de pierres et promenades...

4) Est recherché et mis en œuvre un partenariat économique et financier destiné à co-financer les équipements et les manifestations avec les institutionnels (DRAC, CCNBT, Région, Conseil Général), et avec les privés d'entreprises régionales (GSM, AMEC-SPIE, BOUYGUES, MONNE DECROIX, Caisse d'Épargne) et locales (Gascon, Prunières, Nebot, JM construction)

5) Est détecté et affiné l'ensemble des compétences techniques nécessaires chez les municipaux (autour de Jean Castel) des entreprises spécialisées (Yvan Rousset - éclairages) et scénographie avec Michel Ortégat

6) Construire une relation intense avec les médias qui d'emblée ont couvert l'expo le Labyrinthe, la rentrée décentralisée du LP Méditerranée à Pousan, la Jovivio, le carnaval suivantFR3, M6, Radio France Bleue Hérault, RTS, Midi-Libre, l'Hérault du Jour, la Gazette de Montpellier font bien connaître Poussan..... ;

Dans la continuité l'action municipale s'est accélérée et intensifiée

1) En dynamisant et revivifiant les lieux

- au jardin public, la salle des anciens est décorée par les jeunes

grapeurs (ouverture de l'art de la rue) et le foyer des campagnes devient un lieu moderne de manifestations (relookage, structures, modulables, éclairages adaptés.....)

- la Chapelle des Pénitents encombrée et fermée pendant 25 ans, est dégagée, rendue accessible et équipée pour accueillir des expositions ;

- la salle Vinas rendue au public est équipée dans le même but.

- La mairie elle-même reçoit la quantité de cimaises nécessaires ;

- Le marché couvert aussi est équipé des supports éclairages indispensables et reçoit théâtre, musique, expositions et animations.

- La salle à la MJC est prise en gestion directe par la Mairie qui la transforme en salle de spectacle de la grand'rue (en construisant un entrepôt annexe) et en confie la programmation annuelle des spectacles (musique, théâtre, chant) à la Compagnie du Strapontin dont elle facilite le développement en lui accordant un entrepôt de décors à la coopérative et en lui ouvrant l'ancienne Mairie pour les décors, costumes et siège social.

- Le skate park est inauguré par une fête de l'art de rue mêlant le rap, le hip-hop et le graphe.....d'où le décors unique et sans cesse renouvelé de ce skate aussi grand que celui de Gramont à Montpellier.



2) En créant / inventant des événements festifs, artistiques et culturels.

- Trois fêtes populaires auxquelles ont été données du «sens» notamment dans leur référence à l'histoire ; le feu de la Saint Jean, la Fête des vendanges (appelée à devenir la ronde des chais), la fête des Catherinettes (pour égayer la traditionnelle foire de la Sainte Catherine).

- Des évènements musicaux de plus en plus importants et ambitieux : Récital de trompette classique et d'orgues à l'église avec Henry Parramon, Jean-Michel Louchard et le Docteur Jean Reboul (église), spectacle Mikaella and friends (foyer des campagnes), chants de Noël de la chorale des pays de Frontignan (Grand'rue), Art de Rue, Rap, Hip-Hop (salle des anciens – foyer des campagnes), trio Alexandre Benderski, violon – violoncelle – flûte traversière (église) – Concert de Gospel par les Gospels Giving Singers (église) airs et chants d'opéra (chorale de Sète, Orchestre le contrepont, Franck Fontcouberte chef et les soliste Alexia Carr et Christian Marc Paul (au gymnase des Baux).

- un programme exceptionnel en fréquence et qualité d'expositions couplées de peinture et sculpture d'artistes réputés et connus de collectionneurs ou appréciés localement. La plupart des artistes exposés figurent dans la collection constituée par le Conseil Régional et par le FRAC....signé d'une incontestable qualité !



3) En s'appuyant sur des partenaires privilégiés avec

- l'association UMAI présidée

par Jean-Pierre BAILLY, professeur et artiste (peintre et chanteur, Président des chœurs de France Sud) pour le choix des exposition

- la compagnie du Strapontin présidée par Madame DELAUNAY et animée par Monsieur ARTIERES pour l'animation du programme de la Grand'rue.

- La compagnie du Kiosque de Jacques BRUN pour la promotion du spectacle TRENET et la coproduction d'une pièce à créer dans le cadre du patrimoine de Poussan.



4) En favorisant, soutenant, facilitant les nombreuses initiatives de qualité de

- la MJC du Président Pierre ROBERT (expositions, atelier d'écritures, projection de film)

- Du Carré d'As notamment le Carnaval (écriture et parole du film....) Fiesta Sète, Jovivio (facilitation des sponsoring, des reportages TC – autorisation du montage initial du chapiteau de l'association La Goupille animé pour la première fois à Poussan par les Tarafs Goulamas).

- L'association Art Danse (financement de la logistique du spectacle danse du skate)=

- Des écoles : exposition des CM2 « Les Masques » à la chapelle des Pénitents. Spectacles de la Scène Nationale de Sète (Grand'rue, Foyer des Campagnes). Concert des écoles primaires, place de la Mairie conçu et animé par Marc Péril.

Cette politique s'est aussi

concrétisée dans la valorisation du patrimoine architectural et historique.

1) les actes majeurs ou « obligés » sont chronologiquement

- la conception et la mise en œuvre du livre « L'histoire de Poussan »

- le sauvetage et la mise en valeur de la maison Malabouche (éclairages et trompe l'œil réalisé par l'artiste peintre Madame ATON)

- Choix du mobilier urbain de la Grand'rue correspondant aux ferronneries des balcons traditionnels

- Réalisation du cadran solaire place de la Mairie et de la Bascule (poste de police)

- Pavage des rues du centre ancien et réalisation du mur des Baux

- Intégration de l'immeuble de l'ancienne école des filles dans le nouveau groupe scolaire Véronique HEBERT.

- Sauvetage assuré des façades de l'ancienne poste (programme d'habitat aidé par le Conseil Général)



2) Sont en cours d'instruction ou de préparation les 8 opérations suivantes :

- A partir de l'espace des Baux amorcé de la route des Capitelles pour l'implantation d'une capitelle reconstituée depuis la carrière GSM et la création d'une mare



pédagogique pavée (du type lavogne) (Réalisation . Monsieur Fichou, président de l'association Pierre d'Iris)

- Restauration de la Salle VINAS (architectes MM Laforgue et Chapal) dans le cadre du classement à venir par la DRAC du château Malbois, coopération à un livre d'un historien lyonnais sur la famille des Levis (Mirepoix) pour laquelle a été construit le château au XIIIème siècle.

- Classement du château Montlaur par volonté du conservateur de la DRAC, Monsieur Jourdan (septembre 2005). Découverte d'importantes peintures du XVII – XVIIIème siècles par l'architecte Laforgue, validées par Odile Boniface (artiste peintre restauratrice). Contact avec un investisseur référencé Ministère des Finances et Ministère de la Culture pour, racheter le château et le reconstituer. Projet de réaménagement de la Salle des Gardes....accords nécessaires avec l'association Saint Vincent, propriétaire...

- Restauration de la chapelle des pénitents (architecte Chapal) sur la base d'un bail emphytéotique si l'association Saint Vincent en était d'accord.

- Mise hors d'eau de l'église et réfection des façades (subvention accordée en 2005 sur un dossier en panne depuis 2001)....réparation de l'orgue, remplacement du chauffage...

- Réalisation de l'inventaire des objets liturgiques (et meubles) piloté par le service Patrimoine de la CCNBT.

- Réhabilitation du jardin public (création du foyer socio-culturel et aménagement du passage voûté en 2005. Création d'une promenade suspendue et d'une passerelle de la Lauze).

- Aménagement du riverain (trottoirs-circulation) et du marché couvert.

3) Sont en début de réflexion ou d'esquisse deux idées de projets majeurs structurant :



- la création d'un lycée : le Conseil Régional est saisi de l'idée appuyée par le Président de la CCNBT

- l'acquisition et la transformation adaptée de l'espace de la coopérative de vinification dont il s'agirait en conservant une partie du bâti au titre du patrimoine d'y implanter, sur la base d'une vocation intercommunale et d'une coopération étroite avec Mèze, Frontignan et Sète :

- une médiathèque

- une salle de spectacle (théâtre, musique) de 500 places

- un lieu / carrefour / expositions d'artistes.

Désormais établie et concrétisée, la politique culturelle et patrimoniale de l'équipe municipale correspond à une triple ambition

- Esthétique, d'éveil de l'esprit critique et d'élévation de l'esprit

- D'embellissement du cadre de vie

- De facilitation du développement économique par l'organisation directe d'un tourisme culturel et par la stimulation de l'attractivité de Poussan pour y garder les anciens et y attirer de nouveaux habitants actifs !

Dans un proche avenir le symbole de cette stratégie pourrait être la décision de décorer par des films à

couleurs et peintures intégrés (procédé Hexis de Frontignan ?) les pieds des 22 éoliennes prévues par le programme SIIF sur les hauteurs d'Aumelas.

Au total, la volonté de rendre la beauté, le sensible, l'art, la tradition et la modernité accessibles à tous dans une démarche participative de qualité propre à l'équipe municipale.



Ce qu'il faut savoir

Toute action culturelle et artistique repose sur la recherche d'un cofinancement non exclusif des finances municipales

Exemples :

Concert avis et chants d'Opéra entièrement sponsorisé par des entreprises : **15 000 €**

Equipelement du Foyer des Campagnes sponsorisé et subventionné pour plus de **10 000 €**

Réfection de la scène de théâtre / Grand rue subventionnée pour plus de **21 000 €**

Invitations aux expositions 2005 sponsorisées pour **2 000 €**

Achèvement du skate pour subvention spécifique du Ministère de l'intérieur **20 000 €**

Culture et animation coopèrent dans la plupart des actions avec :

Guy RIVE, Yolande ANATOLE, Bernadette OLIVET, Valérie FERRER, Isabelle ALIBERT, Catherine RIPOLL, Robert MAS, Yolande PUGLISI, Pierre MARIEZ.



Vous avez pu constater que tous les programmes réalisés ou à venir ont été l'objet d'une concertation avec le groupe majoritaire, les commissions, le comité de soutien et toutes les personnes qui veulent bien participer.

Par rapport au programme électoral sur lequel nous avons été élu, nous tenons en grande partie et même plus, les promesses faites pendant la campagne.

Il est vrai cependant que l'aménagement du Jardin Public tarde à voir le jour. Nous allons essayer de combler ce retard dû aux délais de versement des subventions. En effet vont débiter les travaux de confection du parking et de la création du bâtiment socio-culturel dès septembre 2005.

Dans un souci d'affirmer notre présence auprès des habitants nous allons reprendre les réunions publiques dans les quartiers, ce qui permettra de régler les problèmes de proximité de façon plus efficace.

Quant au sens de circulation, l'étude globale sur le déplacement dans notre village (piétons, vélos, voitures) va nous permettre d'établir un plan d'ensemble. En effet, cette question du sens de

circulation est à déterminer avec prudence et après une étude programmée qui fera participer les habitants..

Méfions nous des enchanteurs ou des rêveurs qui croient qu'un sens unique réglera tous les problèmes, sans tenir compte des flux à certaines heures et surtout du stationnement. Nous avons changé de siècle, la circulation aussi. Restons prudents mais déterminés sur notre approche globale de ce sens de circulation.

Des réunions de quartier seront ciblées sur les travaux concernés (Etaque, Chemin Neuf...)

Tout le reste est d'ores et déjà réalisé, par exemple :

- Sécurité : embauche de policiers municipaux pour une meilleure efficacité de proximité,
- Création du Conseil Municipal des Jeunes,
- Création de l'Office Municipal des Sports,
- Embellissement du village.
- Travaux d'aménagement

Pour un premier mandat, avec une équipe nouvelle et surtout après la succession d'un mandat de 30 ans,

je crois que nos promesses ont été tenues et bien au-delà de ce que nous avons prévu.

L'année 2004 a été une année très difficile à vivre, avec le décès de Véronique Hébert, la démission de Pierre Cazenove, les turbulences qui ont précédé l'élection du premier adjoint. J'ai expliqué et assumé mes choix et ceux du conseil.

Notre mise en place a duré deux bonnes années, pendant lesquelles il a fallu faire face à des impondérables : démolition d'un bâtiment de la MJC, démontage et évacuation des préfabriqués de l'école contenant de l'amiante, du plomb d'où un coût important.

Nous sommes donc en avance sur nos prévisions et nous continuons dans ce sens.

Remercions ensuite les poussanais pour leur générosité : les 2 000 euros pour l'Asie ont été versés, montrant que chez nous la solidarité n'est pas un vain mot.

On doit d'autre part se féliciter de l'entretien de nos rivières et de nos ruisseaux qui appartiennent de moitié aux propriétaires riverains. Comme ils n'ont pas toutes les possibilités de le faire, la CCNBT passe des conventions et s'en occupe.

Concernant le lit de la Lauze à partir du pont de l'autoroute jusqu'à la RN 113, c'est le département qui est propriétaire de la route et du chemin de l'autre côté de la berge. Après discussion, le Conseil Général s'est chargé de récupérer tout ce lit de rivière, puis, nous allons dans une seconde phase, avec la CCNBT, faire une étude hydraulique pour créer des bassins de rétention tout au long de cette Lauze pour éviter des inondations dans Poussan.

A propos de respect de l'environnement, nous avons suivi avec une grande vigilance le problème des mâchefers : une réunion avec le sous Préfet, le directeur des services techniques de Sète, le



CONCLUSION

Directeur de la SA Elit, le responsable de la DRIRE, le Maire et la Directrice Générale des Services de Poussan a été organisée. Il ressort des discussions, que deux sites avaient été retenus sur Poussan, chez des particuliers, avec un cahier des charges bien précis et donc une mise en œuvre bien précise et contrôlée. Il s'est avéré que sur un 3ème site non recensé, des mâchefers ont été entreposés sans aucune surveillance officielle. Cité du Ramassis ? ou d'ailleurs ? Pas de réponses pour l'instant. La première réponse viendra après comparaison des tonnages sortis avec numéros de véhicules et comparaison des tonnages épandus. Enquête demandée par la sous Préfet au représentant de la DRIRE. Cette affaire en cours est suivie avec attention.

Nous nous sommes interrogés aussi sur le devenir de la future communauté urbaine, qui ne saurait être pour l'instant qu'une grande agglomération. Mais il nous a semblé qu'il n'y avait pas d'urgence; juste, à l'heure où je vous parle, une présentation des moyens de l'agglomération. Donc nous ne concevons pas d'inquiétude à ce sujet pour le moment.

Notons la création du syndicat mixte entre la CCNBT et la CABT qui gèrera (qui a en fait commencé de gérer) le 3ème contrat de baie qui s'appelle dorénavant « Contrat de Lagune de Thau ».

Comme les précédents contrats, il concerne l'assainissement et, nouveauté, les réseaux de pluvial.

Du côté des finances, très concrètement, concernant le désendettement du village :

- emprunt à un taux de 11% qui se termine fin 2005
- emprunt à un taux de 9% dont il reste 6 ans à rembourser, en cours de rachat, si possible, ou de renégociation. Les emprunts actuels se situent entre 2,5% et 4,5%.

Pour les mêmes sommes rembour-

sées, vous voyez quels emprunts pourraient être effectués.

- Pour la sécurité, embauche d'un nouveau policier municipal qui prendra ses fonctions le 11 juillet.

Concernant le nouveau groupe scolaire, une explication s'avère nécessaire. En effet, cette future année scolaire semble ne pas présenter des effectifs en augmentation notoire. Mais tenant compte de la sécurité intérieure et extérieure pour 350 élèves, il était important de créer cette nouvelle structure dès maintenant. Et on aurait même pu l'anticiper, vu que les subventions se font rares et diminuent. L'ancien groupe scolaire était prévu pour neuf classes. Il y en a actuellement 14 !!! Exit la salle de réunion, exit la salle pour les arts plastiques, etc... Tout se fait dans les classes, ce qui n'est pas très pratique vous en conviendrez. Nous assumons donc notre choix.

Comme vous le constatez, l'équipe municipale et moi-même sommes vigilants sur cette **volonté de faire de POUSSAN un village où il fait bon vivre, où l'on se sent chez soi**, où le milieu associatif et culturel n'a rien à envier à ses voisins. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que nos structures suivent l'évolution démographique importante et nous essayeront autant que faire se peut de réguler nos futures zones à construire.

- Concernant l'urbanisme, l'élaboration du PLU se fera en concertation avec la population au début de cette année

De plus, nous favoriserons l'implantation de nouvelles entreprises sur notre territoire, qui nous permettront surtout de créer des emplois, chose importante dans notre secteur.

Pour votre information, nous avons deux zones qui sont en instances d'aménagement :

- la zone des Clachs. Cette zone se

situe entre l'espace Viala et Point P, nous avons de gros soucis avec les propriétaires : le foncier est très cher sur Poussan, on se dirige lentement sur une Déclaration d'Utilité Publique.

- une zone de 19 hectares sur Montbazin à hauteur de la déviation de l'échangeur de Gigean : nous aurons certainement la création d'une zone commerciale très importante sur ce secteur.

Je voudrais ensuite remercier le personnel communal qui s'acquitte de toutes les tâches quotidiennes, de plus en plus complexes, dans une société où l'on veut tout et tout de suite.

Je dis souvent que l'urgence n'est pas toujours bonne conseillère. Par contre, l'efficacité, la disponibilité, l'amabilité et les compétences du personnel ne sont plus à mettre en doute, ni à prouver.

Je tiens aussi à remercier tous les adjoints, les conseillers municipaux et les féliciter pour le travail effectué avec efficacité dans leur délégation.

Sachez que vous nous avez élu pour mettre en œuvre un programme et nous ferons en sorte qu'il se réalise.

On en vient souvent à envier quelqu'un qui a des responsabilités, mais je peux vous témoigner que c'est extrêmement difficile à vivre, surtout en étant élu à la tête d'un village de l'importance de Poussan « qui bouge beaucoup ».

Alors, pour pouvoir me consacrer pleinement à mon mandat de Maire et pour qu'il n'y ai aucune équivoque, sachez que je me représenterai aux élections municipales en 2007 ou 2008.

Vous pourrez dire, Mesdames et Messieurs présents ce soir, que vous en avez été témoins.

J'espère que l'équipe et moi-même avons répondu à vos attentes et à vos interrogations, je tiens à vous répéter que **ce n'est qu'ensemble que nous réussirons.**